

Comité de consultation et de suivi

Projet minier Arnaud

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Présenté à
Mine Arnaud

31 Mars 2016

Table des matières

Préface	3
Constitution	4
Règles de fonctionnement	6
Bilan des activités	7

Liste des annexes

- Annexe 1 – Règlements généraux
- Annexe 2 – Ordres du jour et comptes rendus de rencontre
- Annexe 3 – Visuel site Internet Mine Arnaud / CCS
- Annexe 4 – Communiqués de presse

Préface

Le 17 mars 2015, suite à l'émission du décret ministériel autorisant la réalisation du projet de mine d'apatite de Mine Arnaud, le comité de consultation et de suivi (ci-après appelé le CCS) devenait officiellement opérationnel, après une première année de préparation.

Le présent rapport fait état de la mise sur pied du CCS et des activités réalisées à ce jour.

Constitution

Fidèle à un engagement de sa politique environnementale, le promoteur a initié dès 2014 des démarches préparatoires menant à la constitution d'un comité de consultation et de suivi avec l'objectif principal de créer un climat d'échanges mutuellement bénéfique avec le milieu hôte, favorable à un dialogue franc, honnête et courtois.

Dès le départ, conformément à la réforme de la Loi sur les mines, certaines organisations, légalement reconnues, ont été ciblées par le promoteur pour faire partie du CCS et y amener leur expertise des divers secteurs concernés par le projet. Suite à une première rencontre de constitution, les participants ont convenu ensemble d'un processus formel de sélection afin de nommer des représentants de la société civile (un citoyen du canton Arnaud et deux de la ville de Sept-Îles ou de la communauté de Uashat mak Mani-utenam) et ainsi compléter la formation du CCS. Le 2 juillet 2014, le CCS émettait un premier communiqué de presse (présenté en annexe) pour annoncer sa création et présenter officiellement ses membres.

Composition du comité de consultation et de suivi – projet Mine Arnaud

<i>Secteur</i>	<i>Membre (juillet 2014)</i>
Communauté / Société civile (citoyen résident)	- Action pauvreté Sept-Îles - M. Martin Bernier (canton Arnaud) - M. Jean-Marie Chouinard - M. Jean-Claude Vigneault
Économie	- Chambre de commerce de Sept-Îles - Développement économique Sept-Îles
Emploi / Formation	- Cégep de Sept-Îles - Syndicat des Métallos
Environnement / Santé	- Agence de la santé et des services sociaux ¹ - Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Politique	- Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (vacant) - Ville de Sept-Îles
Récréotourisme	- Tourisme Sept-Îles - ZEC Matimek

¹ Poste occupé aujourd'hui par la Direction régionale de santé publique, CISSS Côte-Nord

Depuis la constitution du CCS, le poste réservé à la communauté innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam est toujours demeuré vacant malgré l'invitation du promoteur. Pour sa part, Action pauvreté Sept-Îles a préféré attendre l'émission du décret ministériel en mars 2015 pour déléguer un représentant.

Pour jouer efficacement son rôle, il a été convenu par l'ensemble des participants que le CCS soit une entité indépendante du promoteur et jouisse d'une autonomie de gestion et d'actions. Le promoteur y participe à titre d'invité, mais sans droit de vote.

À l'initiative du promoteur, l'animation, l'analyse et la logistique des rencontres du CCS ont été confiées à une ressource externe (MALLETTE). Cette présence d'un tiers favorise la transparence, la neutralité et un déroulement harmonieux des rencontres. Les membres ont toutefois convenu que ce mode opérationnel sera revu lorsque les besoins du CCS seront plus intenses, notamment lors de la période de construction qui devrait, de l'avis des membres, nécessiter la présence d'une coordination à plein temps.

Règles de fonctionnement

Dès les premières rencontres, les membres du CCS ont travaillé à établir des règles pour encadrer leur fonctionnement, notamment en matière d'élection des représentants de la société civile, de rémunération, de confidentialité, de conflit d'intérêts, et de dispositions financières. Pour guider l'élaboration de ses règles de fonctionnement, les façons de faire d'entités comparables, dont celles des comités de Canadian Malartic, de Niobec et de la cimenterie McInnis, ont été étudiées.

Les règlements généraux du CCS (présentés en annexe) ont été formellement adoptés le 18 juin 2015.

Objectifs

Les objectifs du CCS ont été définis comme suit :

- être à l'écoute du milieu et de ses préoccupations, et
- suivre de façon continue l'évolution du projet, la performance du promoteur et le respect de ses engagements.

De plus, le CCS a le pouvoir d'émettre des recommandations et a le devoir de déposer auprès du promoteur un rapport annuel de ses activités que ce dernier pourra adresser au gouvernement et ainsi rendre compte du respect de son obligation.

Tel que prévu par la loi, le CCS est appelé à être actif durant toute la phase d'exploitation de la mine jusqu'à l'exécution complète des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration.

Bilan des activités

Au cours de sa première année d'activité, le CCS a été peu actif, notamment en raison de l'arrêt temporaire des travaux d'ingénierie faisant suite à la décision de Yara International de limiter sa participation future dans le projet.

En tout, le CCS s'est rencontré à cinq reprises. Les ordres du jour ainsi que les comptes rendus de ces rencontres sont présentés en annexe.

Rencontre du CCS

<i>Date</i>	<i>Principaux sujets discutés</i>
17 mars 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Engagements et conditions du certificat d'autorisation - Suivi de l'avancement du projet
7 mai 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'avancement du projet - Plan de communication du promoteur - Échéancier de réalisation - Budget de fonctionnement du CCS
18 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet - Attentes et obligations du CCS - Règlements généraux
27 octobre 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de Yara international et conséquences - Suivi du projet - Visite du site d'exploitation
18 février 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet - Rapport d'activités du CCS

À cette étape du projet, le rôle du CCS a davantage consisté à suivre l'avancement du projet. Les échanges avec le promoteur auront tout de même permis de bonifier ou modifier certaines de ses activités, par exemples l'ajout d'un puits d'observation permettant l'échantillonnage des eaux souterraines et le partage, lorsque disponibles, de données scientifiques sur la qualité de l'eau notamment avec l'INREST et l'OBV Duplessis.

La refonte en cours d'année du site internet de Mine Arnaud a permis d'intégrer, sous un onglet distinct, l'information relative au CCS (visuel présenté en annexe). Le CCS a également émis deux communiqués de presse en cours d'année

(présentés en annexe). Il a d'ailleurs été convenu qu'un résumé de chacune des rencontres du CCS soit rapporté sous la forme d'un communiqué de presse.

Changements au sein du comité

En cours d'année, le CCS a eu à combler le départ d'un membre citoyen, M. Martin Bernier. Pour le remplacer, les membres ont convenu de proposer le poste au prochain candidat ayant obtenu le plus haut pointage lors du processus initial de recrutement et sélection, soit M. Gervais Gagné. Ce dernier a accepté l'invitation et est devenu le 18 juin 2015 un membre officiel du CCS.

En début 2016, le CCS recevait la démission d'un second membre citoyen, M. Jean-Marie Chouinard. Puisqu'à ce moment, le développement du projet était au ralenti, les membres ont décidé de ne pas combler ce départ dans l'immédiat, mais plutôt d'attendre une reprise significative des activités du promoteur avant d'initier un nouvel appel formel de candidatures pour combler le poste vacant.

Annexes

Annexe 1 – Règlements généraux

Comité de consultation et de suivi
Projet minier Arnaud

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Adoptés le
18 juin 2015

Note au lecteur :
Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

1. Contexte et objectifs

La mise en œuvre d'un comité de consultation et de suivi (ci-après le comité ou CCS) répond à une exigence de la réforme de la Loi sur les mines (décembre 2013) et est conditionnelle à la délivrance d'un bail minier au promoteur Mine Arnaud pour l'exploitation d'une mine d'apatite.

Le CCS a pour objectifs :

- D'être à l'écoute du milieu et de ses préoccupations, et
- De suivre de façon continue l'évolution du projet, la performance du promoteur et le respect de ses engagements.

En tout temps, le comité a le pouvoir d'émettre des recommandations. De plus, le comité a le devoir de déposer auprès du promoteur un rapport annuel de ses activités que ce dernier pourra adresser au gouvernement et ainsi rendre compte du respect de son obligation.

Tel que prévu par la loi, le comité est appelé à être actif durant toute la phase d'exploitation de la mine jusqu'à l'exécution complète des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration.

2. Statut et composition

Le CCS est une entité indépendante du promoteur et jouit d'une autonomie de gestion et d'actions. Par souci de simplicité, le comité demeure une structure hors du cadre légal de la Loi sur les compagnies.

Le CCS est composé de représentants sectoriels nommés par résolution et de représentants de la société civile, élus suite à un appel public de candidatures. Selon l'évolution des sujets de discussion, le CCS pourrait s'adjoindre d'autres membres. Enfin, le promoteur Mine Arnaud y participe à titre d'invité, mais sans droit de vote.

<i>Secteur visé</i>	<i>Membres</i>
Communautaire / Société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Action pauvreté Sept-Îles - Citoyen élu (3), soit : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un (1) résident du Canton Arnaud, et ✓ Deux (2) résidents de la Ville de Sept-Îles ou de Uashat mak Mani-Utenam
Économie	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre de commerce de Sept-Îles - Développement économique Sept-Îles
Emploi / Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Cégep de Sept-Îles - Syndicat des Métallos
Environnement / Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles - Direction de santé publique
Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Siège réservé à la communauté innue (ITUM) - Ville de Sept-Îles
Récréotourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme Sept-Îles - ZEC Matimek

2.1 Élection des représentants de la société civile

Lorsque requis, un comité de sélection est constitué par les membres pour encadrer la procédure d'élection des représentants de la société civile. Composé d'au minimum trois (3) membres, le comité de sélection a le devoir d'effectuer un appel public de candidatures et

de recommander des candidats au CCS. La décision finale de nomination revient cependant au CCS.

Le comité de sélection a la responsabilité de définir ses modalités et procédures pour s'acquitter de son mandat. Par contre, le comité de sélection doit s'assurer que l'appel de candidatures permet de rejoindre l'ensemble des populations de Sept-Îles et de Uashat mak Mani-Utenam et que les candidats proposés respectent les exigences du poste.

Au total, trois (3) postes de représentants de la société civile sont à combler, dont un obligatoirement par un résident du Canton Arnaud.

2.2 Critères d'éligibilité

Pour devenir membre du CCS, il faut répondre aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans et plus
- Être légalement apte à occuper le poste
- Résider sur un des territoires ciblés (pour les représentants de la société civile)

2.3 Engagement

Pour officialiser leur nomination, les membres doivent adhérer à des valeurs qui comprennent l'engagement, l'honnêteté, l'ouverture et le respect. Ces valeurs encadrent le travail du CCS et permettent d'instaurer un dialogue franc, honnête et courtois.

2.4 Durée du mandat

Le mandat de chacun des membres, délégué et élu, est d'une durée de deux (2) ans. À la fin de leur mandat, les représentants sectoriels sont automatiquement reconduits, à moins d'une destitution ou que leur organisation avise le comité d'un remplacement.

Le mandat des représentants élus de la société civile prend fin après le terme prescrit de deux (2) ans. Par contre, le membre élu sortant a la possibilité de présenter à nouveau sa candidature et d'être sélectionné pour représenter la société civile au sein du CCS. Cependant, après trois (3) mandats consécutifs, il doit obligatoirement laisser son poste pour une durée de deux (2) ans avant de pouvoir représenter à nouveau sa candidature.

Au démarrage du comité, 50 % des représentants sectoriels se verront ajouter une année supplémentaire à leur mandat afin d'éviter une terminaison en bloc d'une majorité des membres.

2.5 Rémunération

Les membres délégués et rémunérés par les organisations qu'ils représentent ne reçoivent aucune rémunération du CCS pour leurs services au sein du comité. Cependant, toutes les dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions au CCS sont remboursées selon la politique en vigueur.

Par contre, les citoyens élus du CCS et les délégués non rémunérés par leur organisation reçoivent une rémunération égale au maximum des deux scénarios suivants :

- L'équivalent de la perte de salaire encourue, calculée selon le taux horaire du membre et le temps de travail perdu;
- 100 \$ par rencontre pour une rencontre normale de 3 à 4 heures, ou le double (200 \$) pour une séance de travail d'une journée.

Pour les rencontres convoquées mais qui ne peuvent se dérouler faute de quorum, le citoyen élu ou le délégué non-rémunéré reçoit 25 \$ s'il se présente pour compenser son déplacement et le contretemps ou l'équivalent de la perte de salaire, calculée selon le taux horaire du membre et le temps de travail perdu, si une absence au travail avait été requise pour sa participation à la rencontre.

2.6 Responsabilité

Le CCS est une entité distincte de ses membres et ses actes n'engagent que le comité. Ainsi, un membre ne peut être tenu responsable des pertes ou préjudices subis par le comité alors qu'il est en fonction, excepté s'ils résultent de sa propre négligence grossière ou de son omission volontaire.

La fonction de citoyen élu du CCS est personnelle et il n'est donc pas permis d'être remplacé ou de déléguer ses pouvoirs à une autre personne, à l'exception des pouvoirs de gestion courante délégués aux officiers.

La fonction de membre délégué au CCS n'est pas personnelle, mais organisationnelle. Pour ces derniers, un substitut peut être désigné par résolution de leur organisation pour combler

l'absence du membre. La transmission d'information et d'explications au substitut est de la responsabilité du membre régulier.

2.7 Conflit d'intérêts

Toutes les personnes qui siègent au CCS doivent éviter de se placer dans une position où leurs intérêts personnels risquent de s'opposer à ceux du comité :

- Ne pas confondre les biens du comité avec les siens, ni utiliser ces biens à son profit;
- Ne pas utiliser ou divulguer sans autorisation une information acquise dans le cadre de ses fonctions;
- Éviter de se placer dans une situation de conflit ou d'apparence de conflit entre son intérêt personnel et celui du comité;
- Lorsqu'un membre a un lien contractuel avec le comité, ou qu'il pressent toute autre situation de conflit d'intérêts, il doit divulguer cette situation et la faire consigner au compte rendu, puis s'abstenir de délibérer et de voter sur la question ;
- Toute personne ayant pour employeur Mine Arnaud ou ayant un membre de sa famille immédiate (conjoint, père, mère, beau-père, belle-mère, frères, sœurs, et enfants) à l'emploi de la compagnie minière, est reconnue être en conflit d'intérêt si elle siège au CCS.

2.8 Destitution

Pour diverses raisons, par exemples la présence d'un conflit d'intérêt, le non-respect des valeurs du comité ou l'absentéisme aux rencontres, le comité peut, avec l'approbation des deux tiers (2/3) de ses membres, destituer n'importe lequel de ses membres. Les vacances en cours de mandat peuvent être comblées en respectant le processus de sélection (nomination ou élection). Le remplacement rentre en poste pour la durée résiduelle du poste laissé vacant.

3. Fonctionnement

3.1 Confidentialité

Pour le bon fonctionnement du CCS, les débats doivent s'y tenir de manière confidentielle. Seule la finalité est de nature publique. En ce sens, tous les membres doivent s'engager à respecter la plus stricte confidentialité relativement à toute information qu'ils pourraient obtenir à l'occasion ou lors des réunions du comité et à ne pas révéler lesdites informations à qui que ce soit, aussi bien pendant la durée de leur mandat, qu'après sa conclusion.

3.2 Calendrier de rencontres

Le CCS se réunit aussi souvent que jugé nécessaire, mais au minimum six (6) fois par année. Les rencontres sont convoquées soit à la demande du président, du promoteur ou de trois (3) des membres du comité. Un délai de sept (7) jours est requis entre la convocation et la tenue d'une rencontre. Cependant, pour des raisons extraordinaires, ce délai peut être plus court si les deux tiers (2/3) des membres le consentent.

Les rencontres se déroulent sur le territoire de la ville de Sept-Îles, milieu hôte du projet minier concerné.

3.3 Quorum

Pour qu'une rencontre puisse être conforme et ses résolutions valides, un quorum doit être atteint. Ce dernier est fixé à la majorité simple des membres, en excluant du calcul les postes vacants.

3.4 Vote

Le CCS n'ayant pas de pouvoir exécutif, les décisions se prennent par consensus. Malgré que la recherche du consensus soit priorisé, si cela en est impossible, les décisions peuvent également se prendre par un vote, à la majorité des voix, chaque membre ayant droit à une voix. En cas d'égalité, le président peut :

- Disposer d'un vote prépondérant;
- Demander que le vote soit repris lors d'une prochaine rencontre.

3.5 Compte rendu

Un compte rendu de chacune des rencontres doit être rédigé et diffusé auprès des membres pour commentaires et approbation. Une fois adopté, le document devient public et permet aux membres de relayer de l'information auprès de leurs organisations respectives.

3.6 Présence

Un membre ne peut s'absenter pour plus de deux (2) rencontres consécutives, sans justification. Dans l'éventualité d'une troisième absence non-justifiée, le comité prendra les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à la destitution et le remplacement du membre, mais en lui offrant au préalable la possibilité de s'expliquer.

3.7 Officiers

Pour la bonne conduite de ses activités, le CCS peut nommer au début de chaque année un président et un vice président. Suite à un appel de candidature, la nomination se fait par consensus ou à défaut, par vote.

Le président serait le représentant et porte-parole officiel du CCS. Il présiderait les rencontres et exercerait les pouvoirs qui lui seraient conférés par le comité. Le vice-président assumerait, pour sa part, les obligations du président en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier. Au besoin, il pourrait également seconder le président dans l'exercice de ses fonctions.

Le CCS a le pouvoir, par résolution, de destituer un officier et de combler toute vacance.

Faute d'officiers, le CCS peut désigner un porte-parole.

3.8 Invité

Le CCS peut inviter des intervenants reconnus dans leur domaine à se joindre à ses rencontres pour bonifier la discussion et faciliter la compréhension de certains enjeux. Il pourrait s'agir d'experts sectoriels, de représentants de ministères, ou autres. Selon le cas, ces invités pourraient recevoir une rémunération ou un remboursement de leurs dépenses encourues. Par contre, les invités n'ont aucun droit de vote.

3.9 Support externe

Selon la volonté du comité, un support externe peut être contracté notamment pour l'animation et la logistique des rencontres (avis de convocation, réservation de salles, rédaction de comptes rendus, etc.). Cette présence d'un tiers favorise la transparence, la neutralité et un déroulement harmonieux des rencontres.

3.10 Rôles des membres

Les membres doivent s'investir pour créer et maintenir un climat d'échanges mutuellement bénéfiques, favorable à un dialogue ouvert et franc et à des collaborations économiques, environnementales et sociales. Plus spécifiquement, leur rôle est de :

- S'informer sur les dossiers en cours
- Émettre leurs opinions et idées
- Apporter les préoccupations du milieu
- Discuter dans un climat de confiance et d'ouverture des enjeux du projet
- Contribuer à la recherche de réponses aux préoccupations du milieu et à la mise en œuvre de solutions aux problématiques analysées
- Relayer auprès de leur organisme les informations non-confidentielles reçues

À titre d'invité et de principale partie prenante, le promoteur doit lui aussi assumer un certain rôle pour le bon déroulement des activités du comité, soit :

- Échanger sur les aspects et l'avancement du projet
- Transmettre l'information la plus à jour
- Répondre aux questions des participants
- Discuter dans un climat de confiance et d'ouverture des enjeux du projet
- Contribuer à la recherche de réponses aux préoccupations du milieu et à la mise en œuvre de solutions aux problématiques analysées
- Assurer la logistique et le financement du comité

4. Dispositions financières

Le promoteur a l'obligation de voir au bon fonctionnement du comité. En ce sens, il assume l'ensemble des coûts du comité selon un budget élaboré et entendu entre les deux parties. Toute autre dépense doit faire l'objet d'une entente avec Mine Arnaud.

Annexe 2 – Ordres du jour et comptes rendus de rencontre

Projet Mine Arnaud
Ordre du jour

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Mardi 17 mars 2015, 13 h

**Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière rencontre
4. Suivi du projet (promoteur)
 - a. Certificat d'autorisation (engagements et conditions)
 - b. Étapes à venir
5. Retour sur les besoins budgétaires du comité
6. Divers
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
7. Fin de la rencontre

Projet Mine Arnaud

Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Mardi 17 mars 2015

Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles

Membres présents	Organisme
Donald Bhérier	Cégep de Sept-Îles
Émilie Paquet	Chambre de commerce de Sept-Îles
Jean-Marie Chouinard	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
François Biron	Mine Arnaud
Caroline Hardy	Mine Arnaud
Kateri Jourdain	Mine Arnaud
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles
Berto Frattin	ZEC Matimek

Membres absents

Martin Bernier	Citoyen, Canton Arnaud
Dominic Lemieux	FTQ-Métallos
<i>Poste vacant</i>	Innu Takuaikan Uashat mak Mani Utenam
Stéphane Trépanier	Santé publique

Autres participants

Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Véronique Gilain	Mallette (animation)

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence. Elle cède la parole au promoteur pour qu'il adresse un mot d'ouverture.

M. François Biron remercie les participants d'avoir répondu positivement à l'invitation malgré le court délai. Il revient sur l'étape franchie par l'annonce ministérielle (délivrance du certification d'autorisation) et rappelle qu'il reste encore beaucoup de travail avant l'étape de la construction. Il souligne l'importance du CCS dans son rôle d'intermédiaire entre le promoteur et la communauté d'accueil. Mme Kateri Jourdain, précise que le statut du CCS deviendra officiel, et les compte rendus publics, dès qu'un président ou porte-parole sera identifié.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. Un sujet est ajouté au « Divers », soit *Suivi auprès d'Action pauvreté Sept-Îles*. La proposition amendée est par la suite acceptée en maintenant le point « Divers » ouvert.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière rencontre

Mme Gilain fait la lecture du compte rendu. Une précision est apportée au point 3 avant l'acceptation du document.

En suivi, Mme Caroline Hardy informe les membres qu'un débit réservé est prévu pour la période de remplissage du réservoir du ruisseau Clet.

4. Suivi du projet (promoteur)

A – Conditions du décret

Pour bien comprendre l'évolution du projet, chaque condition du décret est revue une à une et plusieurs questions sont soulevées. Le promoteur formule les réponses suivantes :

- La demande de certificat d'autorisation (CA) pour la construction de l'usine, prévue à la fin de l'année 2015, est la date officielle pour la mise en œuvre du CCS et le début de ses obligations, selon la condition 2 du décret
- Mine Arnaud est présentement en discussion pour retenir les services d'une firme qui devra réaliser l'ingénierie de détail (de juillet à décembre 2015) et préciser les coûts du projet (CAPEX, OPEX)

- Le recrutement d'un 3^e actionnaire n'est pas une condition à la réalisation du projet, il s'agit plutôt d'une volonté des actionnaires actuels
- Matière première pour la fabrication d'engrais, la demande d'apatite est en croissance, particulièrement dans les marchés d'Asie, Inde et Brésil qui se tournent de plus en plus vers les grandes cultures
- La production de Mine Arnaud sera d'une qualité haut de gamme qui commande un prix plus élevé
- Comparativement à d'autres projets en développement, Mine Arnaud a l'avantage d'avoir un actionnaire (Yara) qui s'est engagé à acheter toute la production et gère sa mise en marché
- Présente à 20-22 %, la magnétite libérée dans le processus n'a, pour l'instant, aucun marché et sera entreposée sur le site
- Le procédé d'extraction est « humide » ce qui évite l'émission de poussières
- L'eau requise dans le procédé sera traitée avant d'être retournée dans le ruisseau Clet et sera plus propre à la sortie qu'à la source
- Les niveaux à respecter selon le décret sont à certains égards plus sévères que les normes en vigueur (qualité de l'effluent), mais Mine Arnaud sera en mesure de respecter les conditions imposées
- Le programme de suivi définit les composantes à étudier, le comment est à définir
- Le CCS sera tenu informé de tous les rapports de suivi
- Les techniques de dynamitage ayant évolué, les vibrations prévues sont minimales par rapport à l'expérience passée avec Alouette
- Le bruit, comme la qualité de l'air, est mesuré à la limite de la propriété de Mine Arnaud
- Les engagements pour diminuer l'impact du bruit comprennent de limiter les sautages à un seul par jour, selon un horaire régulier (entre 12h et 13h), de modifier les camions miniers (enveloppement moteur, bruit blanc pour recul, etc.) et d'interrompre le dynamitage si les conditions météorologiques l'imposent (hauteur du plafond, direction des vents dominants)
- Un plan de stabilisation des talus du ruisseau Clet est requis pour un petit tronçon situé en aval du viaduc ferroviaire
- Toutes les structures seront érigées sur les sols existants, sans risque d'affaissement
- La butte écran sera construite à partir des matériaux de décapage (mort-terrain) et toutes les précautions seront prises pour assurer le drainage et éviter le risque d'affaissement
- Les lacs à l'intérieur de la cellule #4 seront vidés et la faune déplacée

Le suivi du promoteur soulève quelques demandes et commentaires qui lui sont adressés :

- Recevoir une liste sommaire des CA requis (nombre estimé de 330) pour la réalisation du projet
- Obtenir plus d'information technique sur le projet (procédé, visite terrain, etc.)
- Être informé, via un diagramme, de la séquence des activités à venir et des obligations pour le CCS qu'elles sous-tendent
- Être informé du plan de communication de l'entreprise
- Le promoteur a le devoir de communiquer le nouveau projet à la population pour qu'elle comprenne bien l'évolution du dossier et ses nuances
- Pour répondre à l'aspect de la cohésion sociale, le contexte d'acceptabilité sociale devra être documenté et des indicateurs (par exemple, les déterminants de la santé publique, etc.) devront être identifiés
- En plus de la diffusion du feuillet explicatif sur le décret aux résidences et de l'information disponible sur le site web, il serait opportun que le promoteur rende aussi disponible dans un endroit public, par exemple la bibliothèque, l'information à l'égard du projet et ainsi offrir une plus grande accessibilité, notamment pour ceux n'ayant pas accès à Internet

B – Étapes à venir

M. Biron informe les participants des différentes étapes à venir d'ici le début de la construction dont l'ingénierie de détail, le déboisement, l'aménagement d'un chemin d'accès temporaire, la caractérisation des sols et des tests de laboratoire. Une décision finale des investisseurs concernant la réalisation du projet est prévue à la fin de l'année 2015.

M. Biron précise que la majorité des travaux terrain à réaliser cette année sont accessibles aux entrepreneurs locaux.

5. Budget de fonctionnement

Ce point est remis à la prochaine rencontre.

6. Clôture de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gilain clôt la rencontre. Selon la disponibilité des membres présents, il est convenu que les prochaines rencontres auront lieu le 7 avril en soirée et le 7 mai en après-midi.

Fin de la rencontre : 16 h 15

Élément d'information partagé en cours de rencontre :

- DESI travaille activement à développer des synergies avec le projet de production d'apatite; un volet recherche est présentement en discussion et des utilisations sont étudiées pour la mise en valeur de l'apatite
- La Chambre de commerce de Sept-Îles organise un dîner avec le promoteur jeudi le 26 mars (les ministères responsables ont également été invités)
- Bien que le MDDELCC ait publié un dépliant à l'annonce du décret, plusieurs demandes ont été acheminées au gouvernement pour que les ministères concernés viennent présenter à la population leur décision d'émettre le décret
- Mine Arnaud a convoqué les riverains pour une rencontre d'information publique le 26 mars en soirée

Tableau de suivi

Activité	Responsable
1. Relancer les membres absents du CCS <ul style="list-style-type: none">- Action Pauvreté Sept-Îles- M. Martin Bernier- ITUM	MALLETTTE MALLETTTE Mine Arnaud
2. Sonder l'avis des riverains sur la présence du CCS à leurs rencontres d'information	Mine Arnaud

Projet Mine Arnaud
Ordre du jour

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Jeudi 7 mai 2015, 13 h

**Toi, Moi & Café
685 Laure, Sept-Îles**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du compte rendu de la dernière rencontre
4. Suivi du projet (promoteur)
 - a. Volet communication / relations avec le milieu (K. Jourdain)
 - b. Volet environnement (C. Hardy)
 - c. Volet technique (F. Biron)
5. Retour sur le rôle du comité et besoins budgétaires
6. Divers
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
7. Fin de la rencontre

Projet Mine Arnaud
Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Jeudi 7 mai 2015

**Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles**

Membres présents	Organisme
Jean-François Albert	Action pauvreté Sept-Îles
Donald Bhérer	Cégep de Sept-Îles
Émilie Paquet	Chambre de commerce de Sept-Îles
Jean-Marie Chouinard	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
Caroline Hardy	Mine Arnaud
François Biron	Mine Arnaud
Kateri Jourdain	Mine Arnaud
Stéphane Trépanier *	Direction régionale de Santé publique, CISSS de la Côte-Nord
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles

Membres absents

Martin Bernier	Citoyen, Canton Arnaud
Dominic Lemieux	FTQ-Métallos
<i>Poste vacant</i>	Innu Takuaikan Uashat mak Mani Utenam
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles
Berto Frattin	ZEC Matimek

Autres participants

Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Véronique Gilain	Mallette (animation)
Denis Cléments	Ville de Sept-Îles

* : par conférence téléphonique

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence. Elle souhaite la bienvenue à un nouveau membre, Action Pauvreté Sept-Îles, représenté par M. Jean-François Albert. Pour le bénéfice de M. Albert, Mme Gilain demande aux membres de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. La proposition est acceptée après un ajout au point « Divers » : *Démission du représentant de Canton Arnaud.*

3. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière rencontre

Mme Gilain fait la lecture du compte rendu. Deux corrections sont apportées aux éléments d'information avant l'acceptation du document.

En suivi, Mme Kateri Jourdain informe les membres que la communication avec le Conseil des Innus de Uashat mak Mani Utenam se poursuit, mais qu'aucun représentant n'a jusqu'à présent été délégué pour siéger au CCS.

Mme Jourdain informe l'assemblée que, lors de la dernière rencontre avec les résidents du canton Arnaud, elle a sondé leur avis sur la présence de représentants du CCS à leurs rencontres. Elle a reçu deux commentaires négatifs à cette demande.

Quant aux demandes adressées au gouvernement que les ministères concernés viennent présenter à la population de Sept-Îles leur décision d'émettre un décret pour le projet de Mine Arnaud, M. Denis Cléments confirme que la Ville a reçu un simple accusé de réception à cet égard. Mme Stéphanie Prévost confirme qu'il en est de même pour la CPESI. À ce sujet, M. François Biron ajoute que ITUM a aussi formulé une telle demande.

Pour les autres éléments du tableau de suivi, Mme Gilain souligne la présence d'Action Pauvreté Sept-Îles et précise que l'absence de M. Martin Bernier sera discutée au point « Divers ».

4. Suivi du projet (promoteur)

A – Communication

Mme Jourdain informe les participants des activités de communication réalisées depuis la dernière rencontre :

- Le feuillet explicatif sur le décret a été distribué tel que prévu dans toutes les résidences et tous les commerces de Sept-Îles jusqu'à Port-Cartier.
- Mine Arnaud a fait une présentation lors d'un dîner organisé par la Chambre de commerce de Sept-Îles qui a rassemblé 180 convives. L'activité a été captée par la télévision locale et diffusée à quelques reprises au cours des jours qui ont suivi.
- Une rencontre avec les résidents du canton Arnaud s'est tenue le 26 mars. La position de l'entreprise à l'égard du cadre d'ententes et d'acquisitions demeure celle présentée au printemps 2014. Les personnes présentes se sont exprimées et plusieurs questions sont malheureusement demeurées sans réponse, relevant davantage des ministères que du promoteur.
- La CPESI a adressé au promoteur une demande formelle pour la tenue d'une rencontre d'information publique. Mine Arnaud a refusé l'invitation préférant investir ses énergies sur le développement des programmes de suivi et jugeant que le gouvernement est responsable de répondre aux questions portant sur sa décision d'émettre le décret sur le projet. Par contre, Mine Arnaud demeure disposée à participer à une rencontre publique si les ministères concernés conviennent d'y participer.

Pour conclure, Mme Jourdain dévoile certains éléments de son plan de communication présentement en élaboration :

- Site Web – une refonte est en cours pour y intégrer notamment des volets dédiés aux entrepreneurs et travailleurs. Le nouveau site devrait être mis en ligne pour la mi-juillet.
- Bulletin Info-travaux – en phase construction, cet outil serait publié tous les mois, selon le contenu disponible. Une réflexion est en cours pour définir la forme qui sera adoptée, à savoir un format papier distribué par la poste ou un placement publicitaire à l'intérieur du journal Le Nord-Côtier.
- Rencontres du Conseil municipal – le promoteur souhaite instaurer des rencontres de suivi à intervalles réguliers avec les élus municipaux.
- CCS – Mme Jourdain propose de faire, en septembre, une mise à jour des éléments techniques du projet avec cartes à l'appui et d'effectuer une visite terrain pour initier le travail du comité.

B – Environnement

Mme Caroline Hardy informe les participants de l'évolution des activités environnementales :

- Les discussions ont toujours cours avec le Fédéral pour l'obtention des autorisations. Le climat d'échanges est positif et une décision ministérielle est attendue pour l'automne.
- La planification des travaux pour l'été 2015 est en cours et comprendra des forages pour le calcul de la perméabilité des sols, la caractérisation du ruisseau Clet et une modélisation de l'effluent pour notamment documenter l'impact potentiel sur la zostère.
- Beaucoup d'efforts sont investis pour élaborer le programme de suivi environnemental conformément au décret.

Suite à un questionnement sur la méthode d'échantillonnage de la zostère, Mme Hardy vérifiera auprès de l'AMIK la faisabilité d'échantillonner en période hivernale.

En réponse à un questionnement, le concept de cohésion sociale est également discuté. Après lecture de la définition, telle que présentée à l'étude d'impact et acceptée par le Ministère, il est suggéré d'élargir le concept. Mme Hardy se dit ouverte à l'idée, mais souligne cependant l'importance de se rattacher à des indicateurs mesurables.

Les membres demandent à Mine Arnaud d'être tenus informés lorsque de nouvelles études deviennent disponibles. Mme Jourdain propose qu'elle inscrive tous les membres à l'infolettre du projet. Il est également proposé que l'information sur l'évolution du projet soit aussi diffusée dans un lieu public, par exemple la bibliothèque municipale.

C – Technique

M. Biron présente l'échéancier à venir d'ici le début de la production commerciale, prévu en 2019 (document en annexe). Il souligne les travaux qui seront réalisés cet été (déboisement, aménagement d'un chemin d'accès temporaire du côté ouest, caractérisation des sols, etc.) et précise que la majorité de ces travaux seront accessibles aux entrepreneurs locaux.

M. Biron informe l'assemblée qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants de la COMAX pour préciser les procédures d'appel d'offres. Il ajoute que, pour Mine Arnaud, l'appellation « local » correspond à la région de Sept-Îles / Port-Cartier.

5. Retour sur le rôle du comité et besoins budgétaires

En guise de précision quant au rôle du comité, Mme Gilain fait la lecture du communiqué de presse diffusé le 2 juillet 2014, suite à la nomination des représentants de la société civile :

« Le comité agira à titre d'interface privilégiée entre le promoteur et le milieu d'accueil. Il aura notamment comme objectifs d'être à l'écoute du milieu et de ses préoccupations et de suivre de façon continue l'évolution du projet, la performance du promoteur et le respect de ses engagements. »

À la lecture du communiqué, M. Albert propose de modifier le titre du secteur « communauté » par « communautaire ». La proposition est acceptée par tous. Une discussion s'en suit sur les responsabilités du comité et les besoins budgétaires qu'elles sous-tendent. M. Denis Cléments présente la demande budgétaire soumise à Mine Arnaud qui totalise 234 000 \$ (document en annexe). Mme Jourdain souligne que l'écart est grand entre la demande du comité et l'estimation du promoteur. Elle précise que le comité a principalement un rôle de suivi et de consultation. En ce sens, la demande budgétaire associée à la coordination, aux frais de bureau et à la réalisation d'études n'est pas justifiée à cette étape-ci du projet.

M. Stéphane Trépanier ajoute, en guise de comparable, que la Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a investi, sur une période de deux ans, près de 100 000 \$ pour des études de suivi sur la santé dans le cadre du projet d'Osisko. Il précise que le CCS doit prévoir un budget comparable pour le suivi des impacts psychosociaux.

Finalement, tous conviennent de comparer les façons de faire d'autres comités de suivi pour mieux cibler les responsabilités et besoins budgétaires de celui de Mine Arnaud. Le comité mandate MALLETTTE à cet égard.

6. Divers

A – Démission de M. Martin Bernier, représentant citoyen du canton Arnaud

Mme Gilain informe les participants que, suite à une relance téléphonique, M. Bernier a confirmé sa volonté de démissionner de son poste. Un courriel a été transmis à MALLETTTE pour officialiser son départ.

Après discussion, considérant que des deux membres actifs de la société civile, un réside sur le Canton Arnaud (M. Jean-Claude Vigneault), il est convenu d'approcher le candidat ayant obtenu le plus haut pointage lors du processus de sélection, sans égard à son lieu de résidence. Après vérification, le candidat serait Monsieur Gervais Gagné. Le comité mandate MALLETTTE pour contacter M. Gagné, vérifier son intérêt à devenir membre du CCS et, si positif, l'inviter à la prochaine rencontre.

B – Calendrier de rencontres

Considérant le nombre d'absents, ce point sera discuté à la prochaine rencontre.

7. Clôture de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gilain clôt la rencontre. Selon la disponibilité des membres présents, il est convenu que la prochaine rencontre ait lieu la deuxième semaine de juin. MALLETTE sondera la disponibilité des absents.

Fin de la rencontre : 16 h 15

Élément d'information partagé en cours de rencontre :

- Des rencontres du chantier sur l'acceptabilité sociale auront lieu à Sept-Îles les 13-14 mai.

Tableau de suivi

Activité	Responsable
1. Relever les façons de faire d'autres comités de suivi (Ciment McInnis et Osisko)	MALLETTE
2. Vérifier l'intérêt de M. Gagné à devenir membre du CCS	MALLETTE
3. Inscrire les membres du CCS à l'infolettre de Mine Arnaud	Mine Arnaud

Documents joints

Titre	Source
1. Projet d'apatite Mine Arnaud - Échéancier	F. Biron
2. Projet de budget de fonctionnement – CCS	D. Cléments

Projet Mine Arnaud
Ordre du jour

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Jeudi 18 juin 2015, 13 h

**Toi, Moi & Café
685 Laure, Sept-Îles**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du compte rendu de la dernière rencontre
4. Suivi du projet (promoteur)
 - a. Volet communication / relations avec le milieu (K. Jourdain)
 - b. Volet environnement / technique (C. Hardy)
5. Suivi CCS
 - a. Présentation de comparables (objectifs / budget)
 - b. Livrables attendus
 - c. Coordination
 - d. Plan d'action
6. Établissement d'un calendrier de rencontres
7. Divers
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
8. Fin de la rencontre

Projet Mine Arnaud

Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Jeudi 18 juin 2015

**Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles**

Membres présents	Organisme
Jean-François Albert	Action pauvreté Sept-Îles
Émilie Paquet	Chambre de commerce de Sept-Îles
Gervais Gagné	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, Canton Arnaud
Caroline Hardy	Mine Arnaud
Kateri Jourdain	Mine Arnaud
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles
Berto Frattin	ZEC Matimek

Membres absents

Donald Bhérer	Cégep de Sept-Îles
Jean-Marie Chouinard	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
Stéphane Trépanier	Direction régionale de Santé publique, CISSS de la Côte-Nord
Dominic Lemieux	FTQ-Métallos
<i>Poste vacant</i>	Innu Takuaikan Uashat mak Mani Utenam
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles

Autres participants

Michel Richard	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Véronique Gilain	Mallette (animation)
Denis Cléments	Ville de Sept-Îles

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain valide le quorum (7/13) et ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence. Elle souhaite la bienvenue à un nouveau membre, M. Gervais Gagné, représentant de la société civile, qui comble le départ de M. Bernier. Pour le bénéfice de M. Gagné, Mme Gilain demande aux membres de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. La proposition est acceptée en conservant le point « Divers » ouvert.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la dernière rencontre

Mme Gilain fait la lecture du compte rendu. Deux précisions sont apportées avant l'acceptation du document. La version finale du compte rendu sera transmise par MALLETTTE avec les documents de la prochaine rencontre.

En guise de suivi, les informations suivantes sont partagées :

- Mme Kateri Jourdain informe les membres que le Conseil des Innus de Uashat mak Mani Utenam a demandé de retirer le Chef McKenzie de la liste d'envoi du CCS. D'ici à ce qu'un représentant soit délégué, l'information relative au CCS sera dorénavant transmise à M. Jean-Claude Therrien Pinette, directeur.
- Mme Émilie Paquet et Mme Jourdain commentent leur participation au chantier sur l'acceptabilité sociale. Elles soulignent que les participants ont surtout souhaité que le gouvernement soit impliqué dans le processus, notamment en définissant un cadre de référence et des indicateurs.
- Mme Gilain précise que la comparaison avec d'autres comités de suivi sera discutée au point 5a.

4. Suivi du projet (promoteur)

A – Communication / Relations avec le milieu

D'entrée de jeu, Mme Jourdain commente le départ de M. François Biron. Elle précise que, dès le début, son mandat était d'obtenir les autorisations gouvernementales. Cette étape franchie, les actionnaires souhaitent maintenant combler le poste par un spécialiste en construction. D'ici là, M. Laurent Piette, ingénieur chez Yara, assume l'intérim. Mme Jourdain précise que ce changement organisationnel n'aura aucun impact sur l'échéancier du projet ni sur les engagements pris à ce jour notamment l'établissement du siège social de Mine

Arnaud à Sept-Îles. Mme Audet souligne que, si l'intérim doit se poursuivre au-delà de l'été, le comité souhaiterait rencontrer M. Piette.

Mme Jourdain informe les participants des activités de communication réalisées depuis la dernière rencontre :

- Diffusion le 17 juin d'un document « info-travaux » (en annexe) qui présente les activités à venir sur le terrain au cours des prochains mois. Elle précise que le contrat d'arpentage a été attribué au Groupe Cadoret alors que les appels d'offres pour les travaux de sondages géotechniques et de déboisement sont toujours en cours.
- Un contrat pour actualiser le site web sera octroyé sous peu à une firme locale et le nouveau site devrait être disponible avant la fin de l'été.

B – Environnement / Technique

Mme Caroline Hardy informe les participants de l'évolution des activités environnementales et techniques :

- Après vérification auprès de l'AMIK, la zostère est morte en période hivernale et ne peut donc être échantillonnée qu'entre début juin et fin août.
- Une visite terrain avec Pêche et Océan Canada (MPO) a été effectuée du 1^{er} au 4 juin pour valider des informations à l'égard des solutions de recharge. Un document à ce sujet sera disponible pour consultation d'ici un ou deux mois.
- La visite d'un lac sur le territoire de la ZEC a été réalisée avec les représentants de l'organisme pour valider le potentiel d'aménagement de ses tributaires dans le cadre du plan de compensation de l'habitat du poisson.
- À l'aide d'une carte de la zone d'étude (en annexe), les travaux reliés aux sondages et puits d'observation prévus à l'été et au début de l'automne sont expliqués. Leur positionnement sur le terrain est présentement en cours d'analyse par le MDDELCC. Suite à un questionnement et des explications sur le positionnement des puits, Mine Arnaud accepte, à la demande du CCS, de déplacer, ou d'ajouter, un puits d'observation à l'ouest de la zone d'étude, soit au sud de la ligne de transport d'Hydro-Québec et au nord de la route 138, vis-à-vis la rue Longue-épée.
- Des soumissions ont été demandées pour effectuer la caractérisation du ruisseau Clet et la modélisation de son panache.

5. Suivi CCS

ABC – Présentation de comparables / Livrables attendus / coordination

Mme Gilain présente les façons de faire d'autres comités comparables au CCS (document de présentation en annexe). Une discussion s'en suit sur la structure, les besoins et les obligations du comité. Mme Hardy rappelle que, selon le décret, les obligations du comité se résument à produire un compte rendu des activités aux deux ans. Elle précise que cela ne correspond pas à un rapport scientifique, ni à une contre-expertise, mais uniquement à faire un suivi des problématiques vécues, des discussions et propositions mises en œuvre. Bien qu'ils comprennent que la tâche ne soit pas, pour l'instant, très lourde, les membres précisent l'importance de bien faire le travail et de répondre aux attentes élevées de la population.

Après un échange d'opinions, il est décidé, à l'unanimité, de conserver, d'ici à la période de construction, la structure et le mode de fonctionnement actuels. Au moment requis, selon l'évolution des besoins, la structure pourra être revue.

D – Plan d'action

Mme Gilain présente les actions à réaliser pour rendre opérationnel le comité (document de présentation en annexe). Les membres conviennent de revoir immédiatement les règlements généraux. À leur lecture, quelques modifications sont apportées. Une version finale sera transmise par MALLETTTE avec les documents de la prochaine rencontre.

6. Calendrier de rencontres

Pour coïncider avec la présence à Sept-Îles de M. Piette, il est proposé et accepté que la prochaine rencontre du comité ait lieu le 10 septembre. Comme la rencontre comprendra une visite terrain, elle devra fort probablement comprendre un dîner. La logistique détaillée de l'activité sera communiquée au retour des vacances d'été.

Les membres s'entendent que, par la suite, une rencontre pourrait avoir lieu avant la fin octobre et une prochaine en décembre. Il est convenu d'éviter les lundis, mardis et vendredis.

7. Clôture de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Gilain clôt la rencontre. MALLETTTE convoquera rapidement les membres pour qu'ils réservent à leur agenda la journée du 10 septembre.

Fin de la rencontre : 16 h 10

Documents joints

Titre	Source
1. Info-travaux Mine Arnaud	K. Jourdain
2. Carte « Sondages et puits d'observation »	C. Hardy
3. Document de présentation	MALLETTE

Projet Mine Arnaud
Ordre du jour

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Mardi le 27 octobre 2015, 12 h

**Toi, Moi & Café
685 Laure, Sept-Îles**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Adoption et suivi du compte rendu de la dernière rencontre
4. Suivi du projet (promoteur)
 - a. Mise à jour de l'avancement du projet (M. Lafontaine, directeur par intérim)
 - b. Volet communication / relations avec le milieu (K. Jourdain)
 - c. Volet environnement / technique (C. Hardy)
5. Suivi CCS
 - a. Dépôt des règlements généraux
 - b. Établissement d'un calendrier de rencontres
6. Visite terrain
 - 13h15 Départ en autobus, briefing technique en route
 - 13h45 Arrêt à l'extrémité ouest de la fosse
Visite des travaux effectués, visualisation de l'emplacement des différentes infrastructures et explications techniques
 - 15h15 Retour en autobus vers le point de départ
 - 15h45 Fin de la rencontre

Projet Mine Arnaud

Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Mardi 27 octobre 2015

Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles

Membres présents	Organisme
Jean-François Albert	Action pauvreté Sept-Îles
Donald Bhérer	Cégep de Sept-Îles
Émilie Paquet	Chambre de commerce de Sept-Îles
Jean-Marie Chouinard	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Gervais Gagné	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, Canton Arnaud
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
Caroline Hardy	Mine Arnaud
Kateri Jourdain	Mine Arnaud
Michel Lafontaine	Mine Arnaud

Membres absents

Stéphane Trépanier	Direction régionale de Santé publique, CISSS de la Côte-Nord
Dominic Lemieux	FTQ-Métallos
<i>Poste vacant</i>	Innu Takuaikan Uashat mak Mani Utenam
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles
Berto Frattin	ZEC Matimek

Autres participants

Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Véronique Gilain	Mallette (animation)
Denis Cléments	Ville de Sept-Îles

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain valide le quorum (8/13) et ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. M. Gervais Gagné demande si le sujet du budget d'opération sera discuté aujourd'hui. Mme Kateri Jourdain répond que non. Elle précise que, lors de la dernière rencontre, le Comité a pris la décision de conserver le mode de fonctionnement actuel jusqu'à la période de construction. D'ici là, Mine Arnaud continue de prendre à sa charge la totalité des coûts. Suite à cette précision, la proposition d'ordre du jour est acceptée.

3. Adoption du compte rendu de la dernière rencontre

Mme Gilain demande aux participants si le compte rendu de la dernière rencontre reflète bien les propos tenus. Les participants présents lors de la dernière rencontre confirment la conformité du compte rendu et le document est accepté tel que présenté.

4. Suivi du projet (promoteur)

Pour initier les éléments de suivi, Mme Gilain demande à M. Michel Lafontaine, directeur par intérim de se présenter. M. Lafontaine présente son cheminement de carrière. Comptable de profession, il précise qu'il est à l'emploi de Mine Arnaud depuis 2012 à titre de directeur Administration et Finance. Il réitère que, pour Investissement Québec, le projet est toujours fondamental et que, malgré l'arrêt des investissements de Yara, l'équipe en place est en mesure de faire avancer le projet. Il précise que, pour l'instant, Mine Arnaud se concentre sur quatre activités : la recherche de financement, la recherche de clients, l'obtention des autorisations fédérales et l'exécution de certains travaux terrain requis pour les études environnementales. Suite à la présentation de M. Lafontaine, Mme Gilain demande aux membres de se présenter à tour de rôle.

A – Communication / Relations avec le milieu

Mme Jourdain informe les membres que Mine Arnaud diffusera le mois prochain une infolettre. Distribué dans les foyers, le document fera un retour sur la nomination de M. Lafontaine et un survol des activités techniques et environnementales réalisées cet été. L'infolettre présentera également le nouveau site Internet, un partenariat récemment conclu avec le Comptoir alimentaire et la visite terrain d'aujourd'hui avec le CCS.

Avec maquette à l'appui, Mme Jourdain présente le visuel du nouveau site Internet de Mine Arnaud qui devrait être en ligne le 16 novembre. Elle précise qu'il comprendra une section emploi et sera disponible en français, anglais et innu. Tous émettent des commentaires positifs. Mme Stéphanie Prévost demande si l'onglet « Environnement » comprendra toute l'information présentement disponible sur la version actuelle du site Internet. Mme Caroline Hardy répond qu'un tri sera de mise et que des références seront peut-être utilisées pour rediriger l'internaute vers une autre source, par exemple pour toute l'information relative au BAPE. Mme Prévost souligne l'importance de maintenir l'accès à l'information et, si requis, de bien identifier les hyperliens pour accéder à une source autre.

Mme Jourdain précise la nature de l'information qui sera présentée à l'onglet CCS, soit les communiqués de presse et les comptes rendus de rencontres. Après discussion, il est convenu d'inclure l'information à l'égard du comité rétroactivement à juin 2014, date du premier communiqué de presse annonçant la nomination des représentants citoyens. Il est également convenu de produire un rapport annuel des activités du comité pour mars 2016, soit un an après l'obtention du décret gouvernemental. Mme Prévost souligne que l'onglet CCS, positionné sous la section « À propos », ne reflète pas suffisamment l'indépendance du comité et suggère qu'il soit plutôt accessible dès l'ouverture de la page d'accueil.

M. Gagné propose la mise en place d'un panneau routier sur la 138 pour publiciser le projet. M. Lafontaine souligne que l'idée est présentement en discussion.

Mme Jourdain questionne les membres au sujet de la possibilité d'émettre un communiqué de presse suite à chacune des rencontres du CCS, tel que discuté en juin dernier. Après discussion, il est convenu d'émettre un communiqué de presse au sujet de la visite terrain en précisant que le CCS est maintenant opérationnel. Selon les sujets traités lors des prochaines rencontres, la pertinence d'émettre à nouveau un communiqué sera discutée.

Finalement, Mme Jourdain fait un retour sur un courriel transmis à tous au sujet du fonctionnement du comité. Elle invite les participants à lui transmettre directement leurs commentaires, notamment à l'égard de l'animation et du déroulement des rencontres. Elle informe l'assemblée, qu'elle fera une synthèse des propos reçus pour être en mesure, par la suite, d'apporter au besoin les améliorations requises.

B – Environnement / Technique

Mme Hardy informe les participants des activités réalisées cet été (forage, puits, échantillonnage, etc.). Elle précise que le puits ajouté à la demande du CCS a été réalisé et que les travaux sont depuis peu suspendus en raison des conditions de terrain difficiles, mais ils seront repris une fois le sol gelé. Elle informe les membres que les premiers résultats des stations d'échantillonnage présentent des dépassements de certains critères dont l'aluminium, le plomb, le cuivre, le fer, le phosphore et les coliformes fécaux. M. Gagné souligne que, pour les coliformes fécaux, il serait opportun d'informer les autorités concernées. M. Luc Dion demande si l'information est partagée avec l'INREST. Mme Hardy répond qu'il sera possible de le faire. Mme Prévost ajoute que l'information devrait également être partagée avec l'OBV Duplessis. Mme Hardy précise que les résultats actuels sont très préliminaires mais qu'une fois les analyses complétées, ils pourront être communiqués. M. Donald Bhérer souligne l'importance de communiquer au public les résultats de l'état de référence pour contribuer à changer les perceptions.

Mme Hardy informe les membres que, malgré le récent changement de gouvernement, une décision à l'égard des autorisations fédérales est attendue avant la fin novembre.

Mme Prévost souligne que, pour une meilleure compréhension de tous les membres, une carte devrait toujours être utilisée pour bien situer l'information présentée. Elle demande également qu'une réponse officielle soit transmise par Mine Arnaud au sujet de sa participation au projet d'observatoire de la grande baie.

5. Suivi CCS

A – Dépôt des règlements généraux

Mme Gilain souligne que les règlements généraux ont été adoptés à la dernière rencontre. Ainsi, pour la rencontre d'aujourd'hui, la rémunération des membres s'applique. M. Lafontaine précise qu'un formulaire sera élaboré en conséquence.

B – Calendrier de rencontres

Les dates suivantes sont retenues : 26 janvier, 29 mars et 31 mai 2016.

6. Visite terrain et clôture de la rencontre

Avant le départ en autobus, Mme Hardy distribue une carte pour bien identifier les sites compris à la visite terrain.

Fin de la visite et de la rencontre : 16 h 00

Document joint

Titre	Source
1. Carte « Aménagement général des principales infrastructures et forages 2015 »	C. Hardy

Projet Mine Arnaud
Ordre du jour

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Jeudi le 18 février, 13 h

**Hôtel Gouverneur
666 Laure, Sept-Îles**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de la rencontre
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
3. Adoption et suivi du compte rendu de la dernière rencontre
4. Suivi CCS
 - a. Représentation
 - b. Rapport annuel
5. Suivi du projet (promoteur)
 - a. Mise à jour de l'avancement du projet (M. Lafontaine, directeur par intérim)
 - b. Volet communication / relations avec le milieu (K. Jourdain)
 - c. Volet environnement / technique (C. Hardy)
6. Divers
 - a. _____
 - b. _____
 - c. _____
7. Fin de la rencontre

Projet Mine Arnaud
Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Jeudi 18 février 2016

**Hôtel Gouverneur
666 Laure, Sept-Îles**

Membres présents

Organisme

Donald Bhérer	Cégep de Sept-Îles
Émilie Paquet	Chambre de commerce de Sept-Îles
Gervais Gagné	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, Canton Arnaud
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
Caroline Hardy	Mine Arnaud
Kateri Jourdain	Mine Arnaud
Michel Lafontaine	Mine Arnaud
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles
Berto Frattin	ZEC Matimek

Membres absents

Jean-François Albert	Action pauvreté Sept-Îles
Jean-Marie Chouinard	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Stéphane Trépanier	Direction régionale de Santé publique, CISSS de la Côte-Nord
Nicolas Lapierre	FTQ-Métallos
<i>Poste vacant</i>	Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani Utenam

Autres participants

Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Véronique Gilain	Mallette (animation)
Denis Cléments	Ville de Sept-Îles

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain valide le quorum et ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. M. Gervais Gagné demande d'ajouter au point « Divers » le sujet : livre vert sur l'acceptabilité sociale. Suite à cet ajout, la proposition d'ordre du jour est acceptée.

3. Adoption du compte rendu de la dernière rencontre

Mme Gilain demande aux participants si le compte rendu de la dernière rencontre reflète bien les propos tenus. Les participants présents lors de cette rencontre attestent la conformité du compte rendu. Mme Kateri Jourdain demande par contre qu'il soit inscrit « siège vacant » pour ITUM. Mme Gilain souligne que la correction sera également apportée aux comptes rendus antérieurs. Suite à la modification, le document est accepté.

4. Suivi CCS

A – Représentation

Mme Gilain informe l'assemblée qu'en raison d'un mouvement de personnel, M. Nicolas Lapierre a été nommé par la FTQ-Métallos pour siéger au CCS en remplacement de M. Dominic Lemieux. De plus, elle fait lecture d'une lettre de démission reçue de M. Jean-Marie Chouinard, représentant des citoyens. Une discussion s'en suit sur la pertinence de remplacer immédiatement ce départ. Il est finalement convenu que le poste demeurera vacant jusqu'à une reprise significative du projet et qu'alors, un processus formel de sélection soit enclenché pour recruter un représentant de la société civile.

B – Rapport annuel

Mme Caroline Hardy souligne que ce point sera discuté dans son suivi du volet environnement.

5. Suivi du projet

A – Avancement du projet

M. Michel Lafontaine informe les membres des développements depuis la dernière rencontre du comité :

- Mine Arnaud a fait l'embauche d'un expert du phosphate, M. Najib Moutia, dont le mandat est d'identifier des acheteurs potentiels pour la production de Mine Arnaud.

- Des tests en laboratoire ont été effectués sur le minerai et les résultats confirment l'excellente qualité du produit.
- Investissement Québec poursuit sa recherche d'investisseurs. Des discussions ont d'ailleurs été initiées avec deux joueurs majeurs. Même s'il s'est retiré en tant qu'investisseur, Yara fait toujours partie des discussions à titre d'acheteur potentiel, mais aucune entente ne lie les deux parties.
- M. Rock Néron a récemment quitté ses fonctions pour la retraite. Son poste ne sera pas comblé pour le moment.
- Mine Arnaud a fait l'embauche d'une adjointe administrative, Mme Ruth Portugal.

M. Denis Cléments questionne l'intérêt de Mine Arnaud envers les actifs de Cliff Natural Ressources à Pointe Noire. M. Lafontaine confirme qu'une liste d'équipements a été réservée pour Mine Arnaud et que si l'achat se concrétise, cela représenterait un gain sur le coût du projet.

M. Luc Dion questionne l'état des discussions avec ITUM. M. Lafontaine souligne que, dans le contexte de la campagne électorale en cours, les discussions sont au neutre. Il précise cependant que ce dossier est prioritaire pour Mine Arnaud.

B – Communication / Relations avec le milieu

Mme Jourdain présente une synthèse des commentaires reçus à l'égard de l'animation et du déroulement des rencontres. Mme Gilain précise que les ajustements requis seront apportés pour adapter la prestation de service aux attentes du comité. Au bilan des activités réalisées depuis la dernière rencontre, Mme Jourdain souligne la diffusion d'une info lettre l'automne dernier, pour faire le point sur l'évolution du projet, présenter la nomination de M. Lafontaine et résumer les travaux terrains réalisés en cours d'année. Elle ajoute qu'une version innue du site internet est en développement et sera disponible d'ici la mi-mars.

Mme Jourdain questionne l'opinion des membres pour continuer à promouvoir Mine Arnaud auprès de la communauté. M. Gervais Gagné propose l'utilisation d'un drone pour ajouter au site internet de Mine Arnaud des images aériennes du site. Mme Charlotte Audet souligne que le suivi photos réalisé lors de la construction du centre aquatique a été très apprécié de la population. Mme Jourdain précise que des photos aériennes sont déjà disponibles et ajoute qu'un suivi photo est un moyen de communication intéressant. Après discussion, les

membres reconnaissent qu'à l'étape actuelle du projet, comme le promoteur n'a rien de nouveau à annoncer, le rayonnement est plus difficile. Les membres soulignent par contre que le CCS n'a pas le mandat de promouvoir le projet, mais précise qu'à terme, le CCS devrait avoir son propre plan de communication pour annoncer ses activités et rendre compte.

C – Environnement / Technique

Mme Hardy informe les participants que Mine Arnaud est toujours en attente d'une réponse du fédéral à l'égard de l'évaluation environnementale. Le délai normal étant expiré, la décision attendue demeure tributaire de l'agenda de la Ministre. M. Dion souligne que la Chambre de commerce a fait des représentations pour faire avancer le dossier.

Mme Hardy précise que le projet est également assujéti au règlement sur les effluents des mines et métaux (REMM) puisqu'il a un impact sur certains plans d'eau et l'habitat du poisson. Une consultation publique menée par Environnement Canada est d'ailleurs prévue en mars à Sept-Îles. Elle souligne que les documents à ce sujet seront déposés à la bibliothèque Louis-Ange-Santerre.

Mme Hardy précise que, sur le terrain, l'installation des puits a été complétée à la fin janvier. Elle ajoute que l'échantillonnage débutera vers la fin mars pour se compléter en juin. Elle précise que l'état de référence serait disponible vers la fin juin. M. Dion demande si un partage des données est prévu, notamment avec l'Inrest. Mme Hardy répond que oui. Mme Stéphanie Prévost demande d'inclure à la liste de partage de données, l'OBV Duplessis. M. Dion propose que l'état de référence soit présenté à la prochaine rencontre du CCS avant d'être rendu disponible via le site internet. Mme Hardy prend note de la demande.

Mme Hardy rappelle aux membres qu'un rapport est requis pour faire le bilan des activités réalisées par le CCS au cours de sa première année d'opération. Elle précise que MALLETTTE est en mesure d'en préparer une première ébauche. Les membres conviennent qu'une version préliminaire leur soit transmise par courriel d'ici la fin mars, pour commentaires. Mme Gilain précise que les commentaires de chacun seront intégrés et qu'elle fera un suivi auprès de tous si certains commentaires sont contradictoires.

6. Divers

A – Livre vert

M. Gagné propose que le CCS dépose un mémoire dans le cadre de la commission parlementaire à venir suite au dépôt par le gouvernement du Québec d'un livre vert sur l'acceptabilité sociale. Après discussion, il est convenu de ne pas y participer puisque ce n'est pas le rôle du CCS.

B – Canton Arnaud

Mme Émilie Paquet questionne le promoteur sur l'état des discussions avec les résidents du canton Arnaud. Mme Jourdain mentionne qu'ils ont été informés du départ de M. Néron et que M. Hugo Latulippe était maintenant la personne responsable du cadre d'entente. Elle ajoute que les gens ont bien collaboré pour l'activité d'arpentage et souligne qu'ils sont très patients, considérant le ralentissement dans le développement du projet. Mme Paquet propose de leur communiquer qu'aucun travail terrain n'est prévu cet été.

M. Rodrigue Vigneault demande si l'entente est transférable advenant la vente de la propriété. Mme Jourdain répond que non. Elle précise qu'à date, près de 40 % des résidents de la zone 1 ont accepté le cadre d'entente, alors que quelques signatures restent à obtenir pour la zone 2.

7. Fin de la rencontre

La discussion étant terminée, Mme Gilain clôt la rencontre.

Fin de la rencontre : 15 h 00

Annexe 3 – Visuel site Internet Mine Arnaud / CCS

**Mine Arnaud**

(http://www.minearnaud.com/fr/comite-de-suivi?p_p_id=49&p_p_lifecycle=1&p_p_state=normal&p_p_mode=view&_49_struts_action=%2Fmy_sites%2Fview&_49_groupId=1694491&_49_privateLayout=false)



COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI



Notre équipe croit fermement que l'apport des communautés locales est essentiel au développement ainsi qu'à l'implantation d'un projet minier. Nous croyons aussi que les échanges avec le milieu doivent se poursuivre tout au long de la durée du projet afin que l'on maintienne un dialogue constant avec la population.

C'est pourquoi nous avons entamé en janvier 2014 les travaux de constitution du Comité de consultation et de suivi (CCS) réunissant des représentants de divers secteurs du milieu hôte.

Ce comité agira à titre d'intermédiaire privilégié entre Mine Arnaud et le milieu d'accueil. Il aura notamment comme objectifs d'être à l'écoute du milieu et de ses préoccupations, et de suivre de façon continue l'évolution du projet, la performance du promoteur et le respect de ses engagements. Tel que le stipule la Loi sur les mines, le comité aura le pouvoir d'émettre des recommandations et aura chaque année le devoir de produire un rapport à l'attention du gouvernement.

Le Comité de consultation et de suivi est une entité indépendante de Mine Arnaud qui jouit d'une autonomie de gestion et d'action. Le promoteur y participe activement, mais sans droit de vote. Un total de douze organisations et de trois citoyens composent le comité. Au départ, les organisations, toutes légalement reconnues, ont été ciblées pour leur expertise dans les divers secteurs concernés par le projet. Par la suite, un appel de candidatures a été publié dans les médias locaux et a permis, à la suite d'un processus formel de sélection, de nommer trois citoyens à titre de représentants de la société civile et ainsi de compléter la formation du comité.

Ce groupe est actuellement composé de représentants :


- d'Action pauvreté Sept-Îles
- du Cégep de Sept-Îles
- de la Chambre de commerce de Sept-Îles
- de Développement économique Sept-Îles
- du Syndicat des Métallos
- de l'Agence de la santé et des services sociaux
- de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
- d'Innu Takuaihan Uashat mak Mani-utenam (siège libre)
- de la Ville de Sept-Îles
- de Tourisme Sept-Îles
- de ZEC Matimek

Documents à consulter sur le CCS


Règlements généraux (/documents/1694491/1701402/R%C3%A8glements+g%C3%A9n%C3%A9raux+CCS+18+juin+2015.pdf/19d1e97a-8760-42d5-a89c-73e0cf4a7db5)

Communiqués

3 novembre 2015: Visite terrain du Comité de consultation et de suivi

 Télécharger le document pdf (/documents/1694491/1701201/Communiqu%C3%A9+CCS+03-11-2015.pdf/df714d5d-6cc6-4fd7-972d-422c91f01b8e)


2 juillet 2014: Création d'un comité de consultation et de suivi pour le projet de Mine Arnaud

 Télécharger le document pdf (/documents/1694491/1701201/Communiqu%C3%A9+CCS+02-07-2014.pdf/76879e24-ec6c-4914-866d-25e2de0deea7)

Comptes rendus des rencontres


23 septembre 2014

Télécharger le document pdf

 (/documents/1694491/1701257/Compte+rendu+23+septembre+2014+FINAL.pdf/2a360036-09f2-40e9-b21e-bd65c37fab85)


30 octobre 2014

Télécharger le document pdf

 (/documents/1694491/1701257/Compte+rendu+30+octobre+2014+FINAL.pdf/59ee5779-5599-4e20-ba84-71d24c2217d9)


10 décembre 2014

Télécharger le document pdf (/documents/1694491/1701257/Compte+rendu+10+d%C3%

 A9cembre+2014+FINAL.pdf/2ebb4222-396a-4fad-961d-8517eab442f4)


17 mars 2015

Télécharger le document pdf

 (/documents/1694491/1701257/Compte+rendu+17+mars+2015+FINAL.pdf/2e1e3672-d210-496e-be98-97bd2c0737d0)


7 mai 2015

Télécharger le document pdf

 (/documents/1694491/1701257/Compte+rendu+7+mai+2015+FINAL.pdf/ae5c4b34-5c0c-48ed-a67e-c137178765fd)

18 juin 2015

Télécharger le document pdf

 (/documents/1694491/1701257/Compte+rendu+18+juin+2015+FINAL.pdf/72fac706-3795-43c5-a237-0d516fbb9c57)

Annexe 4 – Communiqués de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Sept-Îles, le 2 juillet 2014

Création d'un comité de consultation et de suivi pour le projet de Mine Arnaud

À l'initiative du promoteur et conformément à la réforme de la *Loi sur les mines*, un comité de consultation et de suivi a été créé pour le projet de Mine Arnaud. Le comité de consultation et de suivi est une entité indépendante de Mine Arnaud qui jouit d'une autonomie de gestion et d'actions. Le promoteur y participe activement, mais sans droit de vote.

Tel que présenté au tableau ci-dessous, un total de douze organisations et trois citoyens composent le comité. Au départ, les organisations, toutes légalement reconnues, ont été ciblées pour leur expertise des divers secteurs concernés par le projet. Par la suite, un appel de candidatures a été publié dans les médias locaux et a permis, suite à un processus formel de sélection, de nommer trois citoyens à titre de représentants de la société civile et ainsi compléter la formation du comité.

<i>Secteur</i>	<i>Membre</i>
Communauté / Société civile (citoyen résident) *	- Action pauvreté Sept-Îles (Doris Nadeau) - Martin Bernier (Canton Arnaud) - Jean-Marie Chouinard - Jean-Claude Vigneault (Canton Arnaud)
Économie *	- Chambre de commerce de Sept-Îles (Émilie Paquet) - Développement économique Sept-Îles (Luc Dion)
Emploi / Formation	- Cégep de Sept-Îles (Donald Bherer) - Syndicat des Métallos (Alain Croteau)
Environnement / Santé	- Agence de la santé et des services sociaux (Stéphane Trépanier) - Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (Stéphanie Prévost)
Politique *	- Innus Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam (à venir) - Ville de Sept-Îles (Charlotte Audet)
Récréotourisme	- Tourisme Sept-Îles (Lise Babin) - ZEC Matimek (Josée St-Pierre)

* représentation exigée par la loi

Le comité agira à titre d'interface privilégiée entre le promoteur et le milieu d'accueil. Il aura notamment comme objectifs d'être à l'écoute du milieu et de ses préoccupations et de suivre de façon continue l'évolution du projet, la performance du promoteur et le respect de ses engagements. Tel que le stipule la *Loi sur les mines*, le comité aura le pouvoir d'émettre des recommandations et aura le devoir de faire rapport annuellement au gouvernement. Toutefois, le comité commencera à assumer son rôle uniquement si et quand le promoteur obtiendra les autorisations gouvernementales requises pour la réalisation du projet. En attendant la décision ministérielle, le comité est en phase de formation (constitution, règles de fonctionnement, etc.) et n'a donc aucun rôle ni obligation.

- 30 -

Pour information :

Martin Tremblay
MALLETTTE
Tél. : 418-962-3154

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Sept-Îles, le 3 novembre 2015

Visite terrain du Comité de consultation et de suivi

Les membres du **Comité de consultation et de suivi** (CCS) du projet de Mine Arnaud ont effectué une première visite terrain accompagnés de la direction et des spécialistes de l'équipe projet. Ainsi, les membres ont été en mesure de visualiser l'emplacement des futures infrastructures et de mieux comprendre la nature des travaux d'étude réalisés jusqu'à présent (déboisement, arpentage, forage, puits, etc.).

Depuis son entrée en scène officielle le printemps dernier, suite à la réception du décret ministériel autorisant la réalisation du projet, le CCS a accueilli le représentant du secteur communautaire, a remplacé un membre citoyen démissionnaire et s'est doté de règles de fonctionnement. Aujourd'hui, tout est maintenant en place pour amorcer son mandat.

Rappelons qu'à titre d'interface privilégiée entre le promoteur et le milieu d'accueil, le CCS a pour objectifs d'être à l'écoute du milieu et de ses préoccupations et de suivre de façon continue l'évolution du projet, la performance du promoteur et le respect de ses engagements. Un minimum de six rencontres par année est prévu pour atteindre ses objectifs. À noter que toute l'information relative au CCS (membres, règles, comptes rendus, etc.) sera prochainement disponible sur le site Internet de Mine Arnaud.

- 30 -

Pour information :

Martin Tremblay
MALLETTE
Tél. : 418-962-3154

Composition du comité :

<i>Secteur</i>	<i>Membre</i>
Communautaire / Société civile	- Action pauvreté Sept-Îles (Jean-François Albert) - Gervais Gagné - Jean-Claude Vigneault (Canton Arnaud) - Jean-Marie Chouinard
Économie	- Chambre de commerce de Sept-Îles (Émilie Paquet) - Développement économique Sept-Îles (Luc Dion)
Emploi / Formation	- Cégep de Sept-Îles (Donald Bherer) - Syndicat des Métallos (Dominic Lemieux)
Environnement / Santé	- Direction régionale de santé publique, CISSS Côte-Nord (Stéphane Trépanier) - Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (Stéphanie Prévost)
Politique	- Ville de Sept-Îles (Charlotte Audet) - Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam (vacant)
Récréotourisme	- Tourisme Sept-Îles (Marie-Ève Cyr) - ZEC Matimek (Berto Frattin)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Sept-Îles, le 29 février 2016 **Rencontre du Comité de consultation et de suivi**

Les membres du **Comité de consultation et de suivi** (CCS) du projet de Mine Arnaud ont tenu une rencontre régulière le 18 février dernier. Cette rencontre aura permis aux membres de recevoir du promoteur l'information à jour sur l'avancement du projet qui doit franchir certaines étapes avant de se réaliser.

Principales informations communiquées par le promoteur :

- Le 14 décembre dernier, Mine Arnaud a fait l'embauche de M. Najib Moutia, un expert reconnu du marché des engrais qui a fait carrière au sein de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), premier exportateur mondial de produits phosphatés. M. Moutia s'est vu confier le mandat d'identifier et contacter des acheteurs potentiels pour le concentré d'apatite du projet de Mine Arnaud. Des tests de laboratoire ont été réalisés en amont de l'effort de vente pour confirmer les qualités exceptionnelles du produit. Bien que pour l'instant le marché du phosphate soit stable, Mine Arnaud précise que les principaux producteurs cherchent à augmenter leur production, ce qui selon le promoteur est un signe annonciateur d'une croissance de la demande mondiale.
- Parallèlement à la recherche d'acheteurs par Mine Arnaud, Investissement Québec est à la recherche d'investisseurs pour poursuivre le développement du projet et prendre en charge l'exploitation de la mine. Des discussions sont présentement en cours avec deux partenaires potentiels.
- Sur le terrain, Mine Arnaud a confirmé que peu de travaux sont à venir en 2016. L'installation de puits pour la collecte de données a été complétée à la fin janvier et l'échantillonnage reprendra vers la fin mars pour se conclure en juin.
- Mine Arnaud est toujours en attente de la décision de la Ministre suite au rapport de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Puisque le projet est également assujéti au règlement sur les effluents des mines et métaux (REMM), une consultation publique menée par Environnement Canada est à venir en mars.
- La nouvelle version du site web de Mine Arnaud a été mise en ligne à la fin de l'année. Une version en innu sera bientôt disponible.

Suite à la démission d'un de ses membres, le CCS a pris la décision d'attendre la reprise des activités du promoteur avant de relancer un processus d'appel de candidatures.

D'ici à la prochaine rencontre du CCS, le comité doit soumettre au promoteur un premier rapport annuel de ses activités que ce dernier pourra adresser au gouvernement et ainsi rendre compte du respect de ses engagements.

Rappelons qu'à titre d'interface privilégiée entre le promoteur et le milieu d'accueil, le CCS a pour objectifs d'être à l'écoute du milieu et de ses préoccupations et de suivre de façon continue l'évolution du projet, la performance du promoteur et le respect de ses engagements. Un minimum de six rencontres par année est prévu pour atteindre ses objectifs. À noter que toute l'information relative au CCS (membres, règles, comptes rendus, etc.) est disponible sur le site Internet de Mine Arnaud.

- 30 -

Pour information :

Martin Tremblay
MALLETTTE
Tél. : 418-962-3154

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Composition du comité :

<i>Secteur</i>	<i>Membre</i>
Communautaire / Société civile	- Action pauvreté Sept-Îles (Jean-François Albert) - Gervais Gagné - Jean-Claude Vigneault (Canton Arnaud) - (vacant)
Économie	- Chambre de commerce de Sept-Îles (Émilie Paquet) - Développement économique Sept-Îles (Luc Dion)
Emploi / Formation	- Cégep de Sept-Îles (Donald Bherer) - Syndicat des Métallos (Nicholas Lapierre)
Environnement / Santé	- Direction régionale de santé publique, CISSS Côte-Nord (Stéphane Trépanier) - Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (Stéphanie Prévost)
Politique	- Ville de Sept-Îles (Charlotte Audet) - Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (vacant)
Récréotourisme	- Tourisme Sept-Îles (Marie-Ève Cyr) - ZEC Matimek (Berto Frattin)